



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 02

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014

Ordre du jour :

Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur les conclusions du Conseil des Affaires étrangères du 20 octobre 2014

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt (remplaçant M. Jean-Claude Juncker), Mme Anne Brasseur (remplaçant M. Eugène Berger), M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Urbany, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Mars Di Bartolomeo, observateurs

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Jean-Claude Juncker

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur les conclusions du Conseil des Affaires étrangères du 20 octobre 2014

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur le Conseil des Affaires étrangères du 20 octobre et sur le Conseil Affaires générales de ce jour. Une question qui préoccupe le Luxembourg concerne la composition du Comité des Régions et du Comité économique et social. Il s'avère que le traité

sur le fonctionnement de l'Union européenne fixe le nombre des membres à 350 pour chaque Comité. L'adhésion de la Croatie a eu pour conséquence que le nombre des membres est passé à 355 pour une période transitoire pendant laquelle une autre solution doit être trouvée pour ramener le nombre des membres à 350. La Commission européenne a proposé une solution de facilité sans consultation des pays concernés, allant dans le sens que le Luxembourg, l'Estonie et Chypre perdent un membre chacun. Le Luxembourg ne disposerait alors que de 5 membres, alors que le nombre fixé dans le traité s'élève à 6. Le Ministre annonce l'éventualité que les trois pays concernés réagissent par un veto. En l'absence d'un accord d'ici la fin de la période de transition, le Comité des Régions et le Comité économique et social ne seront plus à même de se réunir.

Dans le passé, le Luxembourg avait déjà accordé la venue de 60 réfugiés syriens, dont 28 seulement se sont effectivement rendus au Luxembourg. Ils provenaient d'un camp de réfugiés en Jordanie et leur accueil au centre de Weilerbach fut une réussite. L'UNHCR propose maintenant d'accueillir des réfugiés installés dans des camps en Turquie. L'UNHCR est par ailleurs la seule voie possible pour organiser l'accueil de réfugiés syriens au Luxembourg. Une condition est que les réfugiés acceptent le mode de vie occidental. Le Grand-Duché a pris l'engagement d'accueillir 20 réfugiés par an.

Une discussion sérieuse et fondée sur l'Ebola a eu lieu lors du Conseil des Affaires étrangères du 20 octobre. Le Conseil a décidé d'instaurer un coordinateur européen. Le nom du coordinateur devrait être connu d'ici la fin de la semaine. Les trois pays africains touchés par l'Ebola sont le Sierra Léone, le Libéria et la Guinée. En Guinée, la France est active, au Libéria, les Etats-Unis et au Sierra Léone, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. La Grande Bretagne a mis à disposition 700 lits d'hôpital en Sierra Léone. Il manque surtout du personnel médical et paramédical. L'engagement des volontaires dépend hautement de la garantie de traitement en cas de transmission du virus. La Grande Bretagne et la France peuvent mettre à disposition 20 lits à cet effet. Cuba est par ailleurs intervenu en déployant 137 médecins dans les pays concernés. L'envoi de 300 médecins supplémentaires est prévu. En ce qui concerne le dépistage de l'Ebola, la technique n'est pas au point. Les voyageurs provenant des trois pays africains concernés sont examinés à leur arrivée aux aéroports de Bruxelles et de Paris, lieux d'atterrissage de vols directs. Or, certains voyageurs arrivent par d'autres destinations, dont Abu Dhabi. Une coordination est donc de mise. L'Union européenne met à disposition 600 millions d'euros, dont 180 millions d'euros imputables au budget de l'Union européenne et 420 millions d'euros financés par les Etats membres. La Grande Bretagne et les Pays Bas sont demandeurs pour augmenter le montant à 1 milliard d'euros. En l'absence d'une aide efficace, 500.000 personnes risquent d'être infectées de l'Ebola d'ici la fin de l'année. Parmi les 8000 personnes infectées jusqu'ici, 4000 sont décédées. Le risque d'avoir des cas isolés en Europe ne peut pas être exclu. Or, le risque d'une propagation massive de l'Ebola en Europe est minime. Au Nigéria, les cas détectés ont directement été isolés, de sorte que ce pays, tout comme par ailleurs le Sénégal, n'est pas touché par l'Ebola.

Les élections parlementaires en Ukraine fin octobre, les élections annoncées par les séparatistes dans le Donbass pour début novembre, ainsi que les élections régionales fixées dans l'Accord de Minsk sont les prochaines étapes. La position du Luxembourg est que l'Accord de Minsk doit être respecté. Le Président russe n'a pas fait de concession à Milan en ce qui concerne le

rétablissement de la souveraineté de l'Ukraine. Au niveau du ravitaillement en énergie, un débat se prépare sur la question de savoir qui payera les factures. Le Fonds monétaire international (FMI) avait annoncé 27 milliards d'euros pour relancer l'économie de l'Ukraine, dont 14 milliards ont effectivement été déboursés. Il est peu probable que le FMI se chargera des dettes sur le pétrole et le gaz. La France, l'Allemagne et la Russie mettront à disposition de l'OSCE des drones pour surveiller la frontière entre l'Ukraine et la Russie. Une partie des rebelles présumés d'être d'origine russe a quitté l'Ukraine, mais leurs armes y sont restées. Des bombes à sous-munition ont été utilisées par les deux côtés début octobre. Des ONG actives dans le domaine des droits de l'homme ont entamé des enquêtes. Si ces faits se confirment, il s'agirait de crimes de guerre. Le sujet des sanctions n'a pas été abordé lors du Conseil des Affaires étrangères. Le Luxembourg s'est montré solidaire, mais reste d'avis que les sanctions contre la Russie ne sont pas un bon moyen. Le problème des milices privées reste d'actualité. Depuis le début du cessez-le-feu en septembre, 300 personnes sont mortes dans des combats. En guise de conclusion, M. le Ministre fait savoir qu'une solution souhaitable pourrait consister en une réforme prévoyant une certaine autonomie du Donbass et qui serait également acceptée par la Russie. Selon le Ministre, les volets économique, humanitaire et politique sont étroitement liés.

M. le Ministre est d'avis que la ville de Kobane serait déjà tombée entièrement entre les mains des combattants de l'Etat islamique si les Etats-Unis n'étaient pas intervenus en procédant à des attaques aériennes. Les Kurdes seraient les seuls qui puissent instaurer une résistance contre l'Etat islamique, mais Kobane se situe assez loin du Nord de l'Irak. Le nombre d'habitants restés à Kobane n'est pas connu mais se situe sans aucun doute à plusieurs milliers. A part les Etats-Unis, la Jordanie et les Emirats arabes unis sont actifs pour libérer la ville. Or, les attaques aériennes ne suffisent pas. La Turquie semble accepter d'ouvrir les frontières pour que les Kurdes irakiens aient un meilleur accès à Kobane. Selon le Ministre, il faut comprendre que pour la Turquie, une intervention directe en Syrie n'est pas une option, tout comme le soutien direct des combattants kurdes. Par ailleurs, la Turquie accueille actuellement un million de réfugiés syriens. Or, la Turquie se trouve actuellement dans une situation difficile au niveau diplomatique et sa volonté d'établir sa propre politique mondiale n'a pas aidé à maintenir une relation paisible avec les pays limitrophes. En ce qui concerne la Syrie, il faut savoir que 40% du territoire est actuellement dominé par l'Etat islamique qui y a instauré son kalifat. L'Irak a mis en place un nouveau gouvernement en intégrant un ministre kurde chargé des Finances. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'influence de l'Etat islamique en Irak.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le PKK figure sur la liste américaine des organisations terroristes, mais dans le combat de Kobane, les Etats-Unis soutiennent les Kurdes et leur livrent des armes. Pour comprendre la complexité de la situation, il faut savoir que le dirigeant kurde à Erbil, Barzani, a une assez bonne relation avec la Turquie, à l'encontre du PKK et de l'YPG. La politique de Barzani joue par ailleurs un rôle important pour l'avenir de l'Irak.

Répondant à une question sur l'Ukraine, M. le Ministre donne à considérer qu'il faut tout d'abord savoir par qui les négociations seront menées. Un format

« Normandie » intégrant l'Allemagne, la France, la Russie et l'Ukraine serait possible. Selon le Ministre, l'institution la plus efficace serait l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) qui est neutre et compte tous les pays concernés parmi ses membres. Selon le Ministre, il importe que les Présidents russe et ukrainien gagnent mutuellement en confiance. Le résultat des élections parlementaires serait décisif pour les relations entre la Russie et l'Ukraine. Selon des sondages, les partis extrémistes ne seraient pas très forts, mais la fiabilité de ces sondages est incertaine.

Un membre du groupe politique CSV donne à considérer que l'Union européenne et l'OTAN devraient augmenter leur pression sur la Turquie pour renforcer le soutien à Kobane. Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier qu'un petit pays comme la Jordanie aurait également accueilli un très grand nombre de réfugiés syriens.

En ce qui concerne des avis de voyage, le gouvernement luxembourgeois s'oriente sur les pays limitrophes (Belgique, France, Allemagne) qui disposent d'agences transportant les voyageurs dans les pays concernés. Un avis de voyage négatif implique que les voyageurs puissent invoquer le droit au remboursement par une assurance.

En ce qui concerne le vol MH-17, il faudra attendre le résultat de l'enquête officielle de l'Agence internationale de l'aviation civile prévu pour l'été 2015. M. le Ministre doute de l'utilité des communications de certains pays sur leurs propres résultats. Tous s'accordent pourtant sur le fait qu'un missile ait atteint l'avion. Le point de discorde est de déterminer les auteurs.

Les sanctions contre l'Ukraine viendront à terme début 2015 pour la phase 2 et en été 2015 pour la phase 3. Selon le Ministre, il faut déjà prévoir les dispositions à prendre, p. ex. dans le cas où un accord puisse être trouvé dans le domaine de l'énergie.

Le Luxembourg n'est pas épargné en ce qui concerne les éléments disponibles à partir en guerre en Syrie.

Après le départ du Ministre pour assister au Conseil Affaires générales à 9 heures, le représentant de la sensibilité politique ADR insiste à ce que le Luxembourg garde ses 6 sièges au Comité des Régions et au Comité économique et social. Il rappelle sa position que le Luxembourg devrait accueillir prioritairement des réfugiés chrétiens. A son avis, les sanctions contre la Russie devraient d'ores et déjà être révisées. Il se félicite de la considération positive du Ministre vis-à-vis de l'OSCE.

Luxembourg, le 12 novembre 2014

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel